ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : structures administratives

Question écrite n° 18777

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avis voté par le conseil économique et social des 7-8 juillet 1998 au sujet des actes du cirque. Il apparaît, dans cet avis, que l'activité du cirque a certes évolué, mais que de nombreux progrès restent à faire. Il est proposé notamment de confier une mission spécifique « cirque » au sein de l'observatoire de l'emploi culturel, au sein du département des études et de la prospective du ministère de la culture. Il lui demande de bien vouloir préciser son intention en la matière.

Texte de la réponse

L'avis du Conseil économique et social du 8 juillet 1998 relatif aux arts de la piste préconise, s'agissant de la connaissance du secteur, « d'utiliser au mieux l'observatoire de l'emploi culturel qui fonctionne au sein du département des études et de la prospective du ministère de la culture, et de confier une mission spécifique cirque» à l'observatoire qui doit être mis en place au sein de la nouvelle direction rassemblant la musique, la danse, le théâtre et les spectacles de ce même ministère «. L'observatoire de l'emploi culturel du département des études et de la prospective poursuivra les travaux qu'il a engagés et qui permettent un suivi statistique annuel de l'activité des artistes et des techniciens du spectacle vivant en général et des arts de la piste en particulier. Il participe aux travaux qui viennent d'être engagés pour harmoniser les nomenclatures utilisées dans ce domaine, préalable indispensable à une meilleure lisibilité de l'emploi dans ce secteur. S'agissant de la mission d'observation sur les métiers et l'emploi qui vient d'être installée au sein de la nouvelle direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, elle aura compétence sur le suivi des arts de la piste comme sur celui des autres secteurs du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : M. Patrick Delnatte
Circonscription : Nord (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18777
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4862
Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6014